



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2193

Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour des interventions artistiques auprès d'écoles primaires dans le cadre du projet Rue des enfants pour un montant total de 24 000 euros - Exercice 2022

Direction de la Mobilité Urbaine

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2193 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES STRUCTURES POUR DES INTERVENTIONS ARTISTIQUES AUPRES D'ECOLES PRIMAIRES DANS LE CADRE DU PROJET RUE DES ENFANTS POUR UN MONTANT TOTAL DE 24 000 EUROS - EXERCICE 2022 (DIRECTION DE LA MOBILITÉ URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon développe une ville à hauteur d'enfants avec un volet ambitieux autour de l'apaisement, de la sécurisation, et plus généralement de la reconquête des espaces publics aux abords des établissements scolaires et des crèches. La démarche « Rue des enfants », pilotée par la Ville et la Métropole de Lyon, s'inscrit dans cette dynamique pour une ville conçue par les enfants, pour les enfants et à hauteur d'enfant. L'apaisement et la reconquête des espaces publics aux abords des établissements scolaires et des crèches permettent d'améliorer et de sécuriser les cheminements des enfants et des parents, d'assurer un meilleur partage de l'espace public et d'agir sur la qualité de l'air par la suppression ou la diminution du trafic.

Depuis septembre 2020, 64 établissements (écoles élémentaires, maternelles et EAJE) répartis sur 36 sites d'intervention ont bénéficié d'une intervention sur l'espace public : des rues ont été piétonnisées ou apaisées en zone de rencontre ou des aménagements de voirie ont été réalisés pour faciliter et sécuriser les cheminements piétons et cycles.

En complément de ces aménagements urbains, l'année 2022 a été marquée par le souhait de lancement de projets artistiques sur plusieurs sites apaisés.

Ces interventions ont pour objectifs :

- la valorisation des espaces aux abords des écoles afin de changer les perceptions urbaines et les usages des espaces environnant les établissements ;
- l'action participative pour renforcer la collaboration et le lien entre enfants, équipes pédagogiques et familles ;
- l'éveil artistique des élèves et la sensibilisation à la démarche de création d'un-e artiste professionnel-le ;
- l'expression et l'émancipation des enfants et la mise en valeur de leur potentiel créatif ;
- l'appropriation de l'espace urbain par leurs premier-ères usager-ères : élèves, équipe éducative, familles, habitant-es.

Les interventions se déroulent sous la forme d'un processus de création partagée à travers plusieurs étapes :

- la mise en place de temps de médiation et d'ateliers avec les enfants ;
- la création, à partir de ce travail, d'une œuvre plastique pérenne, et la réalisation de celle-ci.

Les modes d'intervention associent à la démarche les directions des établissements scolaires et les équipes pédagogiques, ainsi que les enfants et les familles des écoles

concernées. Les projets se déploient sur le temps scolaire mais peuvent s'articuler avec des activités périscolaires.

Trois projets ont pu déjà être mis en place au cours de l'année 2022 : dans les écoles Joannes Masset (9<sup>e</sup>), Edouard Herriot (8<sup>e</sup>) et Charles Péguy (8<sup>e</sup>).

Six autres projets sont prévus, dans six autres écoles, dont les modalités de déploiement sont les suivantes :

- **Ecole Victor Hugo (Lyon 1<sup>er</sup>)**

L'artiste Pierre Laurent a été retenu pour réaliser une œuvre artistique sur le devant de l'école. Le projet prévoit des interventions auprès de classes de l'élémentaire, représentant une vingtaine d'heures auprès des enfants, sur le temps scolaire et périscolaire. Le projet prévoit d'associer également des parents volontaires, et de faire participer activement les enfants à la conception de l'œuvre. L'artiste souhaite travailler autour de la question du mouvement, des silhouettes d'enfants et de l'appropriation de l'espace. Un travail de médiation sera réalisé au préalable, auprès des enfants et de leur famille. L'œuvre finale est destinée à rester durablement, sa forme sera déterminée à la suite des ateliers réalisés avec les enfants.

**Montant de la subvention : 4 000 euros**

- **Ecole Jules Verne (Lyon 3<sup>e</sup>)**

L'artiste Fouapa, représenté par le collectif Akka Studio, a été retenu pour réaliser une œuvre artistique sur le devant de l'école. Le projet prévoit des interventions auprès de classes de l'élémentaire, représentant une vingtaine d'heures auprès des enfants, sur le temps scolaire. L'artiste souhaite travailler à partir de l'imaginaire des enfants et les familiariser avec l'univers du street art, avec une initiation possible à diverses techniques de peinture. L'œuvre finale est destinée à rester durablement, sa forme sera déterminée à la suite des ateliers réalisés avec les enfants.

**Montant de la subvention : 4 000 euros**

- **Ecole Joseph Cornier (Lyon 4<sup>e</sup>)**

L'artiste Mathilde Rousselle, représentée par la structure Les Enfants du Tarmac, a été retenue pour réaliser une œuvre artistique sur le devant de l'école. Le projet prévoit des interventions auprès de classes du cycle 3 de l'élémentaire, représentant une vingtaine d'heures auprès des enfants, sur le temps scolaire. L'artiste partira du travail déjà réalisé par les enfants de l'école l'année précédente, notamment autour de la thématique du fleuve et du végétal. L'œuvre finale est destinée à rester durablement, sa forme sera déterminée à la suite des ateliers réalisés avec les enfants.

**Montant de la subvention : 4 000 euros**

- **Ecole Ferdinand Buisson (Lyon 5<sup>e</sup>)**

L'artiste Kwezi Strydom, représenté par la structure Smooth Seventies, a été retenu pour réaliser une œuvre artistique sur le devant de l'école. Le projet prévoit des interventions auprès de classes de l'élémentaire, représentant une vingtaine d'heures auprès des enfants, sur le temps scolaire et périscolaire. L'artiste proposera une introduction à diverses approches picturales notamment à un travail autour du lettrage. L'œuvre finale est destinée à rester durablement, sa forme sera déterminée à la suite des ateliers réalisés avec les enfants.

**Montant de la subvention : 4 000 euros**

- **Ecole Marcel Pagnol (Lyon 7<sup>e</sup>)**

L'artiste Èrell, représenté par la structure Little Beaux-Arts, a été retenu pour réaliser une œuvre artistique sur le devant de l'école. Le projet prévoit des interventions auprès de classes de l'élémentaire et de la maternelle, représentant une vingtaine d'heures auprès des enfants, sur le temps scolaire et périscolaire. L'artiste pourra proposer un travail d'écriture, de lettrage et de construction de pochoirs où y intégrer des mots. L'œuvre finale est destinée à rester durablement, sa forme sera déterminée à la suite des ateliers réalisés avec les enfants.

**Montant de la subvention : 4 000 euros**

- **Ecole Gare d'eau (Lyon 9<sup>e</sup>)**

L'artiste Caroline Marcellier, représentée par l'association Filigrane, a été retenue pour réaliser une œuvre artistique sur le devant de l'école. Le projet prévoit des ateliers à destination des enfants, sur le temps scolaire et pouvant avoir lieu également sur les temps périscolaires. L'artiste prévoit un temps de sensibilisation et de pratique, permettant de sensibiliser les enfants au geste artistique et à certaines techniques. Dans un deuxième temps, les enfants participent à la préparation et à la réalisation de l'œuvre finale qui se situera aux devants de l'école. L'œuvre finale est destinée à rester durablement, sa forme sera déterminée à la suite des ateliers réalisés avec les enfants.

**Montant de la subvention : 4 000 euros**

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

**a) - Dans le TITRE :**

- lire :

« Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour des interventions artistiques auprès d'écoles primaires dans le cadre du projet Rue des enfants pour un montant total de 24 000 euros - Exercice 2022 »

- au lieu de :

« Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour des interventions artistiques auprès d'écoles primaires **publiques** dans le cadre du projet Rue des enfants pour un montant total de 24 000 euros - Exercice 2022 »

**b) - Dans le DELIBERE :**

- lire :

« 8 - Les dépenses correspondantes (24 000 €) seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2022 - Ligne de crédit **119015** - Nature 65748 - Fonction 513 - Programme DEPLDURABL »

- au lieu de :

« 8 - Les dépenses correspondantes (24 000 €) seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2022 - Ligne de crédit **117636** - Nature 65748 - Fonction 513 - Programme DEPLDURABL »

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € est allouée à l'artiste Pierre Laurent.
- 2- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € est allouée au collectif Akka Studio.
- 3- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € est allouée à la structure Les enfants du Tarmac.
- 4- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € est allouée à la structure Smooth Seventies.
- 5- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € est allouée à la structure Little beaux-arts.
- 6- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € est allouée à l'association Filigrane.
- 7- Ces subventions seront versées en une seule fois, pour la mise en œuvre d'un projet qui débute fin 2022 et se poursuit en 2023. Les bénéficiaires ayant le statut de personnes physiques devront être en capacité de justifier de leur statut d'artiste à titre d'activité principale.
- 8- Les dépenses correspondantes (24 000 €) seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2022 - Ligne de crédit 119015 - Nature 65748 - Fonction 513 - Programme DEPLDURABL

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET